

A.C.R.C S.A.S
Assistance Conseils Révision Comptable
Société de Commissaires aux Comptes au capital de 300 000 Euros
Inscrite au Tableau de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Colmar

14 rue de Waldkirch
67600 SELESTAT

☎ 03 88 82 86 00
FAX 03 88 82 46 38

Pascal EHRHARDT
Président – Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

MJC LE VIVARIUM

Siège social : 53 Route de Bassemberg 67220 VILLE

Inscrite au Tribunal d'Instance de Sélestat V32

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Assemblée Générale de l'association MJC LE VIVARIUM de Villé,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association MJC Le Vivarium de Villé relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaires aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes pris isolément.

Votre association constate une provision pour indemnités départ à la retraite selon les modalités indiquées dans le paragraphe « Engagement en matière de pensions et de retraites » de l'annexe. Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et à vérifier la conformité du calcul. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes, ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.



Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 30 Avril 2026.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments



collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à SELESTAT, le 17 Août 2020

Pascal EHRHARDT
Pour la société ACRC
Commissaire aux comptes



BILAN

Actif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025			31.12.2024
	Brut	Amort	Net	Total
FRAIS D'ETABLISSEMENT (1)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	52 461.12	28 584.25	23 876.87	5 355.75
FRAIS DE DEVELOPPEMENT				
DONATIONS TEMPORAIRES D'USUFRUIT				
CONCES. BREVETS LICENCES LOGICIELS DROITS & VAL SIMILAIRES	52 461.12	28 584.25	23 876.87	5 355.75
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS, AVANCES ET ACOMPTES				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	489 808.00	379 534.26	110 273.74	117 299.08
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS				
INSTALLATION TECHNIQUE, MAT ET OUTILLAGE INDOUS.	489 808.00	379 534.26	110 273.74	117 299.08
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS, AVANCES ET ACOMPTES				
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
PARTICIPATIONS				
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
AUTRES TITRES IMMOBILISES				
PRETS				
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (2)	542 269.12	408 118.51	134 150.61	122 654.83
STOCKS ET EN-COURS				
CREANCES D'EXPLOITATION	569 728.75	7 357.17	562 371.58	379 303.36
CREANCES CLIENTS, USAGERS ET COMPTES RATTACHES	157 970.73	7 357.17	150 613.56	153 259.75
CREANCES RECUES PAR LEGS ET DONATIONS				
AUTRES CREANCES	404 941.26		404 941.26	203 090.65
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	6 816.76		6 816.76	22 952.96
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	55 678.00		55 678.00	54 025.00
INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME ET JETONS DETENUS				
DISPONIBILITES	453 183.48		453 183.48	540 984.30
TOTAL ACTIF CIRCULANT (3)	1 078 590.23	7 357.17	1 071 233.06	974 312.66
FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS (4)				
PRIMES DE REMBOURSEMENTS DES OBLIGATIONS / EMPRUNTS (5)				
ECART DE CONVERSION ACTIF (6)				
TOTAL GENERAL	1 620 859.35	415 475.68	1 205 383.67	1 096 967.49



BILAN

Passif	31/12/2025 Montant	31.12.2024 Total
FONDS PROPRES		
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES		
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES		
ECART DE REEVALUATION		
RESERVES		
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES		
RESERVES POUR PROJET DE L'ENTITE	4 825.21	4 825.21
AUTRES RESERVES		
REPORT A NOUVEAU	156 326.15	86 991.88
EXEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	7 227.25	69 334.27
SITUATION NETTE (1)	168 378.61	161 151.36
AUTRES FONDS		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	60 718.21	56 935.12
PROVISIONS REGLEMENTEES		
TOTAL AUTRES FONDS (2)	60 718.21	56 935.12
TOTAL FONDS PROPRES (1 + 2)	229 096.82	218 086.48
FONDS REPORTES LIES AUX LEGS ET DONATIONS		
FONDS DEDIES		
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES (3)		
PROVISIONS POUR RISQUES	43 367.00	2 780.00
PROVISIONS POUR CHARGES	371 195.13	324 674.48
TOTAL PROVISIONS (4)	414 562.13	327 454.48
DETTES		
DETTES FINANCIERES		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET ASSIMILES (TITRES ASSOCIATIFS)		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT	646.02	
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS		
DETTES D'EXPLOITATION		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	111 395.90	119 157.51
DETTES DES LEGS OU DONATION		
DETTES FISCALES ET SOCIALES	354 187.58	330 103.34
DETTES DIVERSES		
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		
AUTRES DETTES	38 638.39	40 189.36
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	56 856.83	61 976.32
TOTAL DETTES (5)	561 724.72	551 426.53
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (6)		
TOTAL GENERAL	1 205 383.67	1 095 967.49



COMPTE DE RESULTAT

Sélection période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Toutes les écritures

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		31.12.2024
	Montant	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION			
COTISATIONS			
VENTES DE BIENS	267 200,01		255 086.32
DONT VENTES DE DONS EN NATURE			
VENTES DE PRESTATIONS DE SERVICE	925 309.30		849 804.51
DONT PARRAINAGES			
VENTES DE BIENS ET SERVICES		1 192 509.31	1 104 890.83
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	2 380 197.59		2 339 788.93
VERSEMENT DES FONDATEURS OU CONSOMMAT. DOTATION CONSOMPT.			
RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	1 039.85		
DONS MANUELS	1 039.85		
MECENATS			
LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE			
CONTRIBUTIONS FINANCIERES			
PRODUITS DE TIERS FINANCEURS		2 381 237.44	2 339 788.93
REPRISES / AMORT., DEPRECIAT. PROV.	15 727.48		359 534.08
PRODUITS DES CESSIONS D'IMMO. INCORPORELLES ET CORPORELLES			
UTILISATIONS DES FONDS DEDIES			4 000.00
AUTRES PRODUITS	48 605.40		43 234.48
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		3 638 079.63	3 651 448.32
CHARGES D'EXPLOITATION			
ACHATS DE MARCHANDISES			
VARIATION DE STOCK			
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	849 046.24		1 057 372.63
AIDES FINANCIERES	249.13		
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	189 395.33		208 692.44
SALAIRES	1 980 411.32		1 963 247.83
COTISATIONS SOCIALES	473 299.79		443 658.39
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS	46 122.92		40 433.49
DOTATIONS AUX PROVISIONS	100 796.25		72 777.98
VALEURS COMPTABLES DES IMMO. INCORP. ET CORPORELLES CEDEES			
REPORTS EN FONDS DEDIES			
AUTRES CHARGES	1.63		191.06
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (2)		3 639 322.61	3 788 375.82
RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)		-1 242 242.98	65 072 502.50



COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		31.12.2024
	Montant	Total	Total
PRODUITS FINANCIERS			
DE PARTICIPATION			
D'AUTRES VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	8 568,93		
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	1 653,51		
REPRISES SUR DEPRECIATIONS ET PROVISIONS			
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE			
PRODUITS DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES CEDEES			
PRODUITS NETS SUR CESSIONS DE VMP ET D'INSTRUMENTS DE TRESO.			4 850,66
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (3)		10 222,44	4 850,66
CHARGES FINANCIERES			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES			
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE			
VALEURS COMPTABLES DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES CEDEES			
CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE VMP ET D'INSTRUMENTS DE TRESO.			
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (4)			
RESULTAT FINANCIER (3-4)		10 222,44	4 850,66
RESULTAT COURANT avant Impôts (1-2+3-4)		8 979,46	69 925,16
PRODUITS EXCEPTIONNELS (5)			46,89
CHARGES EXCEPTIONNELLES (6)			
RESULTAT EXCEPTIONNEL (5-6)			46,89



COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		31.12.2024
	Montant	Total	Total
PARTICIPATION DES SALAIRES AUX RESULTATS (7)			
IMPOTS SUR LES BENEFICES (8)	1 752.21		837.78
TOTAL DES PRODUITS (1+3+5)		3 648 302.07	3 856 348.87
TOTAL DES CHARGES (2+4+6+7+8)		3 641 074.82	3 787 011.60
SOLDE CREDITEUR = BENEFICE		7 227.25	69 334.27
SOLDE DEBITEUR = PERTE			
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
DONS EN NATURE	50 970.00		48 900.00
PRESTATION EN NATURE	261 008.00		261 008.00
BENEVOLAT	355.00		355.00
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		312 333.00	310 263.00
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
SECOURS EN NATURE			
MISES A DISPOSITION GRATUITE DE BIENS	261 363.00		261 363.00
PRESTATION EN NATURE			
PERSONNEL BENEVOLE	50 970.00		48 900.00
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		312 333.00	310 263.00



COMPTE DE RESULTAT

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES PAR NATURE

Répartition par nature de charges			Répartition par nature de ressources		
TOTAL (875)			0.00	870 Dons en nature	
861	Mises à disposition gratuite de biens			870000 Bénévolat	50 970.00
861000	Mise à disposition gratuite de biens	261 363.00		TOTAL (870)	50 970.00
TOTAL (861)			261 363.00	871 Prestations en nature	
864	Personnel bénévole			871000 Prestations en nature	261 008.00
864000	Personnel bénévole	50 970.00		TOTAL (871)	261 008.00
				875 Bénévolat	
				875000 Dons en nature	355.00
				TOTAL (864)	355.00
Total charges contributions volontaires			312 333.00	Total produits contributions volontaires	312 333.00



ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Informations générales

L'association MJC Le Vivarium a pour buts la création, la gestion et l'animation de la Maison des Jeunes et de la Culture et des infrastructures s'y rattachant.

A cet effet, elle peut mettre à la disposition de la population, dans le cadre d'installations diverses, avec ou non le concours de directeurs MJC et d'animateurs, des activités socio-éducatives et culturelles variées : pratiques intellectuelles, artistiques, sportives, civiques, sociales etc...

Faits significatifs de l'exercice

Au cours de l'exercice clos le 31/12/2025, l'association a poursuivi le développement de ses activités.

Il n'y a pas de faits significatifs, ni d'ouverture de nouveau site périscolaire.

Evènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement significatif, susceptible de modifier l'appréciation des comptes de l'exercice clos ou d'avoir une incidence sur la continuité de l'activité, n'est survenu depuis la clôture.

Des actions aux prud'hommes ont débuté en 2026.

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total est de 1.205.383,67 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de 7.227,25 euros.

Résultat Service aux familles : 5.555,48 €

Résultat Activités culturelles et loisirs : 1.671,77 €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 31/12/2025.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.



L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC n° 2022-06 du 04 novembre 2022 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement n° 99-01 et ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat et frais accessoires)

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction de la durée de vie prévue.

Catégorie	Mode	Durée
Logiciel	Linéaire	De 1 à 5 ans
Installations techniques, matériel et outillages industriels	Linéaire	De 3 ans à 5 ans
Installations générales, agencements et aménagements divers	Linéaire	De 3 ans à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	De 3 ans à 5 ans
Matériel de bureau et informatique, mobilier	Linéaire	De 1 à 10 ans

Application des nouvelles normes comptables sur les actifs

Conformément au règlement CRC05-09 du 3 novembre 2005, permettant aux entreprises ne dépassant pas certains seuils de pratiquer dans les comptes individuels l'amortissement des immobilisations non décomposables à l'origine selon leurs durées d'usage, l'association MJC a opté pour ce régime simplifié après avoir vérifié qu'aucune des immobilisations qu'elle contrôle n'est décomposable. Il a été admis, en vertu du principe de l'importance relative que l'intérêt de décomposer les immobilisations par composants ne présentait pas d'intérêt avéré à ce jour.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.



Provision pour indemnité de fin de carrière

La provision pour indemnité de fin de carrière est établie par l'application la plus stricte du calcul de l'indemnité de fin de carrière préconisé par la convention collective HEXOPEE, et par l'application de la table de mortalité tel qu'il en ressort dans les textes fiscaux. Compte tenu du passage à 70 ans pour la mise à la retraite d'un salarié, ce sera des départs à l'initiative des salariés, ce qui implique que l'indemnité est soumise aux cotisations sociales.

Au 31/12/2025, la provision pour indemnité de fin de carrière s'élève à 371.195 € charges sociales comprises.

Valorisation au 31/12/2025 du Contrat Indemnités Fin de Carrière UC souscrit le 04/07/2024 : 238.611,55 euros.

Changement de méthodes

Il n'y a pas de changement de méthode d'évaluation au cours de l'exercice.

Il n'y a pas de changement de méthode de présentation au cours de l'exercice.

Loi sur le bénévolat

La valeur des frais engagés au titre des déplacements concernant la loi sur le bénévolat s'élève à 1.039,85 € au 31/12/2025.

Subventions d'investissements et de fonctionnement

L'association a bénéficié de subventions d'investissements pour des équipements :

- Caisse d'Allocations Familiales : 23.468,61 €

Au vu de la convention qui lie la MJC et la Collectivité Européenne d'Alsace, il s'avère que la subvention doit permettre l'accès de notre Centre Social aux habitants.

Dans cette optique, afin de maintenir et de favoriser l'accès à des activités comme le cinéma, le spectacle vivant, les activités artistiques, l'espace famille, des habitants et notamment des jeunes, 100% du montant de la subvention sera affecté au fonctionnement général de la MJC.

Honoraires du Commissaire aux Comptes

Montant payé courant l'année 2025 au titre de l'exercice clos le 31/12/2024 : 7.680 euros

Montant prévu au titre de l'exercice clos le 31/12/2025 : 7.870 euros

Contributions volontaires

Les contributions volontaires en nature ont été comptabilisées au pied de compte de résultat.

- Locaux mis à disposition : le montant a été valorisé selon un coût par surface mise à disposition en accord avec la communauté de communes
- Bénévolat : recensement du temps de bénévolat évalué par un coût uniforme de 15 euros par heure.
- Biens mis à disposition par la Communauté de Communes : évaluation d'une valeur locative basée sur la valeur assurée diminuée d'un coefficient de valorisation annuelle.
- Dons en nature : recensement des biens mobiliers reçus en don selon une valeur estimée du bien ramenée à une valorisation annuelle



Etat des créances et des dettes

CREANCES	Montant brut	Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Créances de l'actif circulant :			
Créances clients et comptes rattachés	157.971	157.971	
Autres créances	404.941	404.941	
Charges constatées d'avance	6.817	6.817	
TOTAL	569.729	569.729	

DETTES	Montant brut	Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 2 ans au maximum à l'origine				
- à plus de 2 ans à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	111.396	111.396		
Dettes fiscales et sociales	354.188	354.188		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	38.638	2.703		35.935
Produits constatés d'avance	56.857	56.857		
TOTAL	561.079	525.144		35.935



Fonds Associatifs

	Début de l'exercice 01/01/2025	Affectation du Bénéfice N-1	Affectation du Déficit N-1	Fin de l'exercice 31/12/2025
Réserves Réserves indisponibles Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves	4.825,21			4.825,21
Report à nouveau Service aux familles Activités culturelles et loisirs	-63.114,01 + 150.105,89	+58.538,17 +10.796,10		-4.575,84 +160.901,99

La ventilation du report à nouveau résulte de la double activité de la MJC.

Ventilation des salariés par activité

L'effectif moyen de l'association au cours de l'exercice s'élève à 70 salariés (exprimé en Équivalents Temps Plein). Les personnels sont ventilés par secteur d'activité de la manière suivante :

Secteurs d'activités	Nombre de salariés	% de l'effectif
Pôle Service aux familles	61,25	87,35 %
Pôle activités Culturelles et Loisirs	8,87	12,65 %
TOTAL	70,12	100 %

Immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur brute fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	30.837	21.624		52.461
Immobilisations corporelles	472.582	31.864	14.638	489.808
Immobilisations financières				
TOTAL	503.419	53.488	14.638	542.269



Amortissements

	Valeur brute début d'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur brute fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	25.481	3.103		28.584
Immobilisations corporelles	355.283	38.640	14.389	379.534
Immobilisations financières				
TOTAL	380.764	41.743	14.389	408.118

Provisions

	Valeur brute début d'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur brute fin d'exercice
Provision indemnités de fin de carrière	324.674	57.429	10.909	371.195
Provisions pour risques	2.780	43.367	2.780	43.367
Provisions pour dépréciations	5.016	4.380	2.039	7.357
TOTAL	332.470	105.176	15.728	421.919

Ventilation des ressources

Nature des ressources	Montant Exercice N (€)	% du total	Montant Exercice N-1 (€)
Subventions publiques d'État	16.373,90	0,45	17.081,19
Subventions CEA	40.104,00	1,11	37.133,00
Subventions Communauté de communes	1.436.274,54	39,68	1.496,65
Subventions CAF	861.304,55	23,80	747.203,16
Subventions MSA	2.372,64	0,07	16.664,81
Subventions Agefiph	3.882,44	0,11	4.559,33
Subventions divers	200,00	0,01	2.068,00
Quote part subv. Investissements	19.685,52	0,54	18.429,44
Dons de particuliers	1.532,50	0,04	1.407,00
Cotisations des membres	267.200,01	7,38	255.086,32
Ventes de biens ou prestations de services	925.309,30	25,56	849.804,51
Autres produits de gestion courants	45.150,77	1,25	39.466,96
TOTAL DES RESSOURCES	3.619.390,17	100 %	3.485.553,72



A.C.R.C S.A.S
Assistance Conseils Révision Comptable
Société de Commissaires aux Comptes au capital de 300 000 Euros
Inscrite au Tableau de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Colmar

14 rue de Waldkirch
67600 SELESTAT

☎ 03 88 82 86 00
FAX 03 88 82 46 38

Pascal EHRHARDT
Président - Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

MJC LE VIVARIUM

**Rapport spécial du commissaire aux comptes sur
les conventions réglementées**

**Assemblée générale d'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31 décembre 2025**

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Aux Membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé :

Conventions avec la Communauté de Communes du Canton de Villé

1) Une convention générale régissant les règles de fonctionnement et de gestion de la MJC a été signée en février 2017 entre votre association et la



communauté des communes de la Vallée de Villé. Dans le cadre de la convention générale en date du 10/03/2004 passée entre la collectivité et l'association, la collectivité met à disposition de l'association des locaux sis 53, route de Bassembourg à 67220 VILLE, ainsi que des matériels favorisant son activité. La valeur de ces mises à disposition figure dans la rubrique « Evaluation des contributions volontaires par nature ».

2) Votre association loue le centre sportif à la Communauté de Communes. Les charges correspondantes comptabilisées sur la période s'élèvent à 9 670.55 euros.

3) Votre association loue l'aérodrome d'Albé à la Communauté des Communes. Les charges correspondantes comptabilisées sur la période s'élèvent à 780 euros.

5) La MJC a pris en charge la somme de 3 642.71 euros au titre de frais de fonctionnement dans le cadre de l'activité périscolaire de Thanvillé.

6) Votre association occupe une partie d'un bâtiment situé à Fouchy au SIVU des écoles du Giessen. Les charges de fonctionnement correspondantes comptabilisées sur la période s'élèvent à 10 784.51 euros.

7) Votre association occupe des bâtiments communaux situés à Dieffenbach. Les charges de fonctionnement correspondantes comptabilisées sur la période s'élèvent à 6 500.58 euros.

8) Votre association occupe des bâtiments communaux situés à Neuve Eglise. Les charges de fonctionnement correspondantes comptabilisée sur la période s'élèvent à 8 549.43 euros.

9) Votre association occupe des bâtiments communaux situés à Saint Maurice. Les charges de fonctionnement correspondantes comptabilisées sur la période s'élèvent à 7 424.12 euros.

10) Votre association occupe des bâtiments communaux situés à Maisongoutte. Les charges de fonctionnement correspondantes comptabilisées sur la période s'élèvent à 18 290.82 euros.



Personnes salariées et membres du Conseil d'Administration de votre association :

- Néant

Personnes concernées par la Loi sur le bénévolat

- Mme Fleurentdidier Sylvie
- M Reboul André
- M Boespflug Maurice
- Mme Lemeasle Nathalie
- M Diette Francis
- Mme Riotte Jocelyne
- M Ehrhart Jean-Marc
- M Humbert Cyrille
- M Wehrle Florian

Ces derniers ont renoncé aux remboursements des frais engagés au titre de leurs déplacements afin d'en faire dons à la M.J.C pour un montant total de 1 039.85 €. Il a été établi en conséquence des déclarations spécifiques en vue de bénéficier des dispositions fiscales.

Fait à Sélestat, le 17 Août 2026

Pascal EHRHARDT
Pour la société A.C.R.C.
Commissaire aux comptes

